

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2019

Le Mercredi 16 janvier 2019 à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame le Maire Roberte LAJEUNESSE

Etaient présents :

• **Présents :** *Mesdames :* Alexandra ATANÉ, Annie-Claude BOCQUILLON, Patricia DE BOISROLIN, Valérie DERVIN-FROIDEFOND, Roberte LAJEUNESSE, Monique MARTIN, Maguy TÉTARD.

*Messieurs :* Jean-Jacques JANNÉ, Serge MACADRÉ, Daniel QUESNOT, Olivier ROBLET, Jean-Marc SCLAVON.

• **Pouvoirs :**

Magali MAGA DAL POS a donné pouvoir à Roberte LAJEUNESSE

Jacques COTTEZ a donné pouvoir à Olivier ROBLET

Jean-Claude JARNY a donné pouvoir à Jean-Marc SCLAVON

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire : Patricia DE BOISROLIN a été élue Secrétaire

## Le Conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

Libellés des délibérations	Décisions des élus – le Conseil Municipal	VOTES																												
<p><b>RESTE À REALISER DE 2018 SUR 2019</b></p>	<p>Monsieur Olivier ROBLET, 3<sup>ème</sup> Adjoint informe que les restes à réaliser, déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la collectivité, correspondent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aux dépenses engagées (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;</li> <li>• aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.</li> </ul> <p>Ils sont intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif, et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement. Ils ne concernent que la section d'investissement. L'état des restes à réaliser est établi en vue d'être annexé au compte administratif N-1 pour justifier le solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au budget primitif de l'année N. Les restes à réaliser constatés au compte administratif N-1 devant être repris à l'identique dans le budget primitif N sont les suivantes :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">DEPENSES</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 30%;">Op : 201801 – Ateliers Municipaux</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">1 706.65 €</td> <td style="width: 30%;"></td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Op : 201802 - Ecole</td> <td style="text-align: right;">947.80 €</td> <td>Op : 201802 – Ecole</td> <td style="text-align: right;">18 956.35 €</td> </tr> <tr> <td>Op : 201803 – Mairie</td> <td style="text-align: right;">4 376.20 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Op : 201804 – Salle Polyvalente</td> <td style="text-align: right;">984.00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Op : 201701 - Voirie rue d'Etampes</td> <td style="text-align: right;">232 659.20 €</td> <td>Op : 201701 – Voirie rue d'Etampes</td> <td style="text-align: right;">78 383.00 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>TOTAL</b></td> <td style="text-align: right;"><b>240 674.05 €</b></td> <td style="text-align: center;"><b>TOTAL</b></td> <td style="text-align: right;"><b>97 383.00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES		RECETTES		Op : 201801 – Ateliers Municipaux	1 706.65 €			Op : 201802 - Ecole	947.80 €	Op : 201802 – Ecole	18 956.35 €	Op : 201803 – Mairie	4 376.20 €			Op : 201804 – Salle Polyvalente	984.00 €			Op : 201701 - Voirie rue d'Etampes	232 659.20 €	Op : 201701 – Voirie rue d'Etampes	78 383.00 €	<b>TOTAL</b>	<b>240 674.05 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>97 383.00 €</b>	<p>Présents : 12 Pouvoirs : 3 Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0</p>
DEPENSES		RECETTES																												
Op : 201801 – Ateliers Municipaux	1 706.65 €																													
Op : 201802 - Ecole	947.80 €	Op : 201802 – Ecole	18 956.35 €																											
Op : 201803 – Mairie	4 376.20 €																													
Op : 201804 – Salle Polyvalente	984.00 €																													
Op : 201701 - Voirie rue d'Etampes	232 659.20 €	Op : 201701 – Voirie rue d'Etampes	78 383.00 €																											
<b>TOTAL</b>	<b>240 674.05 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>97 383.00 €</b>																											
<p><b>DEMANDE SECOURS POUR UN ADMNISTRÉ</b></p>	<p>Une demande d'aide exceptionnelle a été formulée par Madame Marie-Hélène BEAUMONT, assistante sociale de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Château-Thierry pour un administré de Chierry afin de pouvoir honorer sa dette de 1 141.81 € (facture d'électricité). Madame le Maire sollicite son conseil municipal afin de pouvoir régler une partie des impayés au prestataire ENGIE. Vu la demande d'aide exceptionnelle présentée par Madame Marie-Hélène BEAUMONT, assistante sociale, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder le règlement de 300.00 € pour honorer une partie de la dette de l'administré de Chierry. Cette somme sera versée directement au prestataire pour le compte de l'administré.</p>	<p>Présents : 12 Pouvoirs : 3 Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0</p>																												
<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p>	<p>Madame le Maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- donne lecture d'un courrier de remerciement de la Ligue contre le cancer pour la subvention octroyée.</li> <li>- fait part d'un courrier émanant de la préfecture de l'Aisne, indiquant que les conclusions du commissaire enquêteur relative l'enquête SERMIX sont disponibles en mairie de Chierry : "Toute personne intéressée peut prendre connaissance, à la direction départementale des territoires de l'Aisne et à la mairie de Chierry des conclusions motivées du commissaire enquêteur ».</li> </ul> <p>Valérie Dervin adjointe,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- demande où en est la procédure de reprise de l'entreprise SERMIX et ce qu'il est advenu du personnel impacté ...</li> </ul> <p>Mme le maire répond que les délégués syndicaux sont rassurés et qu'elle est invitée à une réunion de concertation à la Mission locale la semaine prochaine (semaine 4) sur ce sujet.</p> <p>Mme le Maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fait part d'un courrier de l'INSEE concernant le recensement de la population, indiquant que la population légale au 1er janvier 2016, en vigueur à compter du 1er janvier 2019 est de 1 113 habitants.</li> <li>- informe qu'au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, les services d'incendie et de secours sont intervenus à 15 reprises sur le territoire de la commune. Elles se répartissent de la manière suivante :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- secours à la personne : 13 ;</li> <li>- Opérations diverses : 2</li> </ul> </li> </ul> <p>Ces interventions portent donc à 50 le nombre total d'interventions au 30 septembre 2018. Pour mémoire 73 interventions ont été effectuées au cours de l'année 2017.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rappelle que l'Union musicale se produira en concert le dimanche 3 février à 15 h à la Maison du Parc. Entrée gratuite.</li> <li>- précise que le prochain conseil municipal aura lieu le 7 février.</li> </ul> <p>Daniel Quesnot, conseiller municipal délégué aux travaux,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- demande s'il est possible de savoir si la commune a réalisé des économies de chauffage depuis l'installation des doubles vitrages dans les salles de classe. Il lui est répondu par Marie-Line Brioux, qu'il faut se pencher sur les factures avant et après afin de produire une réponse exacte.</li> </ul>																													

*La séance est levée à 19H43*



**Le Maire**  
**Roberte LAJEUNESSE**